



RÉGION ACADEMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**Concours interne d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe  
Concours commun au ministère de l'Éducation nationale et la  
justice et de la Caisse des Dépôts et Consignations**

**Session 2022**

**Rapport du jury**

## 1 L'organisation du concours

### 1.a Les dispositions générales

L'arrêté du 23 mars 2007 fixe la nature de l'épreuve et les règles d'organisation générale du concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1<sup>re</sup> classe des administrations de l'Etat.

Les missions de l'adjoint administratif sont rappelées par l'article 4 du décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat.

Fonctionnaires de catégorie C, ils sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

Le concours interne comprend une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve d'admission.

**Admissibilité :** Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau. Un dossier de documents de cinq pages au maximum comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

**Admission :** L'épreuve d'admission consiste, en présence des membres du jury, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Des questions relatives à l'organisation de l'administration et au parcours professionnel du candidat pourront être posées. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

### 1.b Nombre de postes proposés

21 postes étaient ouverts au recrutement. 10 postes pour le ministère de l'Éducation nationale, 7 postes pour le ministère de la Justice et 4 postes pour la Caisse des Dépôts et Consignations.

### 1.c Les inscriptions et candidatures

	2020	2022
Nombre de candidats inscrits	396	367
Nombre de candidats admissibles	/	92
Nombres de candidats admis sur liste principale	38	21
Nombres de candidats inscrits sur liste complémentaire	15	20

Il est à noter que pour la session 2022 seulement 257 candidats étaient présents lors de l'épreuve d'admissibilité.

#### 1.d Composition du jury :

Le jury (y compris la présidente et la vice-présidente) était composé de 18 membres dont 10 femmes et 8 hommes.

Pour l'épreuve orale, le jury a été scindé en trois sous-commissions de trois membres. 6 femmes et 3 hommes composaient ce jury d'admission. Les membres du jury ont des origines professionnelles différentes : 1 au ministère de l'intérieur, 1 au Rectorat, 1 en EPLE, 1 dans l'enseignement supérieur, 2 au ministère de la justice et 2 à la CDC.

Tous les membres du jury étaient de catégorie A.

## 2 Le concours

### 2.a Les épreuves d'admissibilité et d'admission :

#### ✓ L'épreuve d'admissibilité :

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le 13 avril 2022

Une commission d'entente a été organisée par la présidente du jury avant le début des corrections. Une grille de notation a été établie combinant à la fois le formalisme nécessaire à une rédaction d'une lettre administrative (Présence du timbre, de la date, l'objet, de la formule d'appel, ...) et l'exactitude des réponses apportées.

Durant la période de correction, la vice-présidente et la présidente du jury ont mis en place des temps de concertation avec les autres membres du jury afin d'apporter une plus grande équité de traitement dans la correction des copies.

Sur 257 copies corrigées, 78 copies ont eu une note inférieure à 10/20 et 20 copies une note entre 16 et 18.25/20. La barre d'admissibilité a été portée à 13/20.

#### ✓ L'épreuve d'admission :

L'épreuve d'admission s'est déroulée du mardi 7 au vendredi 10 juin 2022.

En amont de cette épreuve, une grille d'évaluation permettant d'apprécier les connaissances et compétences des candidats a été établie.

Il a été rappelé à chaque candidat avant le début de l'épreuve :

- Le temps de préparation (3 minutes),
- La durée de l'épreuve (30 minutes),
- Le déroulé de l'épreuve : une présentation (4 minutes), une étude de cas pratiques (18 minutes) et un questionnement (8 minutes).

Les membres des sous-commissions se sont présentés avant que les candidats commencent l'épreuve.

Enfin, il a été demandé aux membres du jury d'accueillir les candidats avec bienveillance afin de les mettre dans les meilleures conditions d'examen.

5 candidats admissibles ne se sont pas présentés aux épreuves d'admission.

Les notes de l'épreuve d'admission se sont échelonnées entre 2 /20 et 19.5/20 candidats ont eu une note inférieure à 5/20.

## 2.b Les observations des membres du jury

### ✓ Sur l'épreuve d'admissibilité :

L'épreuve écrite ne comportait pas de difficulté particulière, le sujet étant facile à aborder les éléments de forme ont été déterminants pour départager les candidats.

Dans ces conditions, il était nécessaire de prendre le temps de bien lire les consignes, de ne pas les interpréter et d'adapter son vocabulaire en conséquence.

Les membres du jury ont constaté pour les copies qui n'ont pas la moyenne :

- des problèmes d'orthographe, de syntaxe et de style
- des paraphrases des textes composant le sujet.
- de nombreuses copies étaient inachevées.
- des copies ne répondaient pas à l'ensemble des questions posées dans le sujet.
- une mauvaise appréhension des enjeux de fond posés par le sujet.
- un manque de prise en compte des textes réglementaires ou circulaires cités dans le sujet.

Enfin, malgré les consignes données, il est à regretter deux ruptures d'anonymat deux candidats ayant inscrit leur identité sur leur copie.

### ✓ Sur l'épreuve d'admission :

Pour la partie présentation : le candidat doit bien préparer sa présentation professionnelle dans le temps imparti. Il doit la structurer en présentant ses différentes expériences professionnelles ses motivations et ses attentes pour ce concours. Les candidats qui ont obtenu les moins bonnes n'avaient vraisemblablement pas préparé cette partie de l'exercice, et ont « évacué » leur présentation en une ou deux minutes, laissant place au doute sur leur motivation dans l'esprit du jury.

En ce qui concerne le cas pratique : Cette partie de l'épreuve a été discriminante quant à l'utilisation des logiciels bureautiques (Word et particulièrement Excel). Les candidats se sont majoritairement mal préparés et ont éprouvé des difficultés pour la mise en œuvre d'opérations simples de mise en page ou de formules de calcul.

Enfin pour la discussion : Les candidats doivent faire preuve d'une plus grande connaissance du fonctionnement de l'État. Ils éprouvent des difficultés à situer leur action dans un cadre, un contexte ou un objectif plus général. Ils connaissent peu l'organisation et le fonctionnement d'un EPLE ou d'un service académique dans lesquels, pour partie des candidats, ils travaillent.

Peu se sont renseignés sur la fonction publique en général et les réformes en cours.

Enfin beaucoup ne prennent pas le temps de s'informer sur l'organisation et les missions des autres ministères recruteurs. Un nombre trop important de candidats ne s'est pas intéressé aux employeurs hors éducation nationale et a été incapable de répondre à des questions élémentaires sur l'organisation et les missions du ministère de la Justice et de la CDC. Ce

désintérêt est interprété comme un manque de motivation et une forme d'incorrection pour les représentants des ministères partenaires de ce concours. Il ne faut jamais perdre de vue que plusieurs recruteurs sont présents.

A cet effet, les membres du jury leur conseillent vivement de consulter les sites des ministères recruteurs, de s'informer sur l'actualité et leur organisation générale et sur les sujets d'actualité qui les concernent.

## 2.c Le délibéré du jury

Au bout des quatre jours d'entretien, les membres des trois commissions se sont réunis afin de délibérer :

Sur les 87 candidats présents, 21 candidats ont été admis sur liste principale et 20 ont été inscrits sur liste complémentaire.

## 2.d Conclusion

Pour l'épreuve d'admissibilité, les candidats doivent donc prendre conscience de leurs lacunes en rédaction suffisamment tôt pour pouvoir travailler efficacement à leur correction. Il existe aujourd'hui des parcours d'auto formation sur l'orthographe et la grammaire (parcours Voltaire).

Pour l'épreuve d'admission, les candidats doivent préparer leur présentation et connaître leur environnement professionnel.

Les candidats doivent faire preuve aussi d'une plus grande curiosité sur la fonction publique en général.

Cette curiosité permettra d'apporter au jury l'assurance que le candidat est prêt à une carrière d'agent titulaire avec le souhait de se perfectionner, se former, renouveler ses connaissances, et cela afin de tendre vers une amélioration du service rendu à l'usager.

Enfin, il convient de rappeler aux candidats que la réussite au concours est susceptible d'entraîner une mobilité géographique et fonctionnelle. Il faut démontrer aux membres du jury lors de l'entretien que cette éventualité a été étudiée et que le candidat se projette sur des postes ou des affectations différentes de ce qu'il connaît aujourd'hui constituant naturellement une preuve de motivation supplémentaire.